

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ETRANGER : 40 F
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

26, Rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15.

Téléphone

Renseignements : 579-01-95

Administration : 578-61-39

Le bureau de vente est ouvert tous les jours, sauf le dimanche et les jours fériés, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h.

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

5^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1974-1975

COMPTE RENDU INTEGRAL — 39^e SEANCE

1^{re} Séance du Jeudi 7 Novembre 1974.

SOMMAIRE

1. — Remplacement d'un membre d'une commission d'enquête (p. 5996).

2. — Loi de finances pour 1975 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5996).

Agriculture, F. O. R. M. A., B. A. P. S. A.

M. le président.

MM. Tissandier, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les dépenses ordinaires; Pranchère, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les dépenses en capital et le développement rural; Méhaignerie, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour les dépenses ordinaires; Hugué, rapporteur pour avis de

la commission de la production et des échanges, pour les dépenses en capital et le développement rural; Mayoud, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour l'enseignement agricole; Pierre Joxe, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le F. O. R. M. A.; Bertrand Denis, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour le F. O. R. M. A.

Renvol de la suite de la discussion budgétaire.

3. — Ordre du jour (p. 6006).

PRESIDENCE DE M. FRANÇOIS LE DOUAREC,
vice-président.

La séance est ouverte à dix heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

**REMPLACEMENT D'UN MEMBRE
D'UNE COMMISSION D'ENQUETE**

M. le président. J'informe l'Assemblée que M. de Préaumont a été nommé membre de la commission d'enquête chargée d'examiner les conditions de délivrance de certaines autorisations de démolir et de construire dans les secteurs sauvegardés de la ville de Paris en remplacement de M. Aubert, démissionnaire, dès la publication de sa candidature au *Journal officiel* de ce jour, jeudi 7 novembre 1974.

— 2 —

**LOI DE FINANCES POUR 1975
(Deuxième partie.)**

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1975 (n^{os} 1180, 1230)

AGRICULTURE, F. O. R. M. A., B. A. P. S. A.

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'agriculture, du fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles et du budget annexe des prestations sociales agricoles.

Mes chers collègues, permettez-moi, en guise d'exorde, de vous rappeler qu'au cours de ce débat très important, l'Assemblée devra entendre dix rapporteurs et soixante-sept orateurs. Je vous demande donc à tous de bien vouloir respecter les temps de parole qui ont été fixés. D'avance, je vous en remercie.

La parole est à M. Tissandier, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les dépenses ordinaires.

M. Maurice Tissandier, rapporteur spécial. Monsieur le ministre, le projet de budget de l'agriculture — que vous nous présentez échappe à la rigueur qui frappe le budget de la nation pour 1975.

Alors que l'ensemble des dotations budgétaires ne progresse que de 18 p. 100 environ, le total des crédits liés à la politique agricole dépasse le remarquable taux de croissance de 23 p. 100 par rapport à 1974, et cette progression mérite d'être soulignée. Certes habituelle, mais à un moindre degré, d'une année sur l'autre, elle portera les crédits, qui relèvent, au sens large, de votre compétence, de 25 milliards de francs en 1974, à 31 milliards de francs en 1975.

Ce chiffre est impressionnant. Mais il faut considérer que le budget de l'agriculture ne bénéficie pas seulement aux agriculteurs. Il concourt au soutien et au développement du monde rural dans son ensemble, ce qui signifie qu'il intéresse plus de dix-sept millions de Français.

On croit trop souvent, en effet, malgré les explications mille fois données, que la dotation globale de ce budget est, pour le contribuable, le prix de notre agriculture.

Or quelques remarques s'imposent. En ce qui concerne l'effort de régulation des marchés, par exemple, les crédits inscrits au budget ne sont utilisés que si les circonstances l'exigent, et l'on doit tenir compte des remboursements du F. E. O. G. A.

Au reste, les dépenses d'intervention ne bénéficient pas seulement aux producteurs, mais aussi aux organismes de transformation, de transport et de commerce qui, pour étroitement liés qu'ils soient à la production agricole, n'en sont pas moins, en réalité, extérieurs au monde rural.

Il faut aussi savoir tout ce que recouvre le ministère de l'agriculture. Par ses multiples actions, il fait fonction, dans nos campagnes, de ministère à la fois de l'éducation, de l'équipement, du travail et de l'emploi, de l'aménagement du territoire, et même des finances, en raison de l'autonomie des systèmes agricoles d'assurance et de crédit, et cela pour tous les ruraux, quelle que soit leur profession.

Si la diversité des tâches qui caractérise le ministère de l'agriculture entraîne une certaine confusion dans les esprits, elle se traduit aussi par la complexité de la présentation de ses crédits, complexité accrue par le fait que ceux-ci sont inscrits à différents budgets, ce qui rend, même pour des gens avertis, leur étude longue et laborieuse.

Pour tenter de remédier à ces difficultés, les rapporteurs des budgets précédents et les membres de la commission des finances avaient souhaité recevoir un supplément d'information prenant la forme d'une présentation plus rationnelle et plus fonction-

nelle des crédits de l'agriculture. C'est l'objet d'un fascicule qui vient de paraître et qui est intitulé : « Analyse des concours budgétaires de l'Etat à l'agriculture pour 1975 ». La modestie de son sous-titre — « Amorce d'un budget de programme » — cache un très substantiel et très important document, fort bien présenté, clair, précis et détaillé. En saluant sa sortie, je suis heureux de vous en remercier, monsieur le ministre, ainsi que les services de votre ministère qui ont accompli là un excellent travail.

Mes chers collègues, le rapport que j'ai l'honneur de vous présenter au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, porte sur les dépenses ordinaires du budget de l'agriculture.

Vous pourrez constater, comme moi-même, que les crédits qui y sont affectés connaissent un taux de croissance favorable, et que certains d'entre eux bénéficient même des efforts prioritaires qui ont été décidés par le Gouvernement pour élargir la protection sociale des agriculteurs, accentuer les mesures en faveur des zones de montagne et renforcer certaines actions pour l'enseignement agricole.

Les dépenses prévues aux titres III et IV accusent dans leur ensemble une progression de 40,27 p. 100. Mais, pour une très large part, cette augmentation est due à l'effort particulier consenti en faveur du régime social agricole afin d'harmoniser ses prestations avec celles des autres régimes sociaux. La subvention au B. A. P. S. A. augmente en effet de 80 p. 100.

Pendant, nous laisserons de côté cette subvention qui sera étudiée dans le rapport spécial du B. A. P. S. A., présenté au nom de la commission des finances par mon excellent collègue, M. Hoffer.

Abstraction faite de cette subvention, les dépenses ordinaires passent de 3 494 890 900 francs en 1974 à 4 173 720 000 francs en 1975, soit une augmentation de 19,4 p. 100 répartie d'égale façon entre les dépenses de fonctionnement des services et les dépenses d'intervention.

Pour les moyens des services, l'augmentation est, pour les trois cinquièmes environ, affectée à des mesures acquises telles que les revalorisations de traitements et l'application des dispositions statutaires et, pour les deux cinquièmes, à des mesures nouvelles, notamment la création nette de 149 emplois destinés à deux fonctions du ministère : la statistique et la prévision d'une part, le contrôle de la qualité des produits d'autre part.

Le service des enquêtes et des études statistiques bénéficie de quinze emplois nets nouveaux, ces créations étant d'ailleurs rendues possibles par une diminution des crédits prévus au titre des enquêtes.

Par ailleurs, seize emplois sont créés pour assurer le fonctionnement d'un service d'étude et de prévision de la production porcine, service qui permettra d'atténuer les effets des crises qui affectent périodiquement cette production.

La nécessité d'un renforcement du contrôle de la qualité des produits a conduit à la création d'emplois nouveaux : soixante-cinq dans les services vétérinaires, cinquante-cinq au service de la répression des fraudes et du contrôle de la qualité dont les tâches ont considérablement augmenté, et douze pour renforcer les services de la protection des végétaux.

Il est regrettable, par contre, que ne soient pas recrutés ces techniciens de catégorie B qui manquent dans les services extérieurs, et notamment dans les directions départementales de l'agriculture, pour les trois corps du génie rural, des eaux et forêts et de l'agriculture.

Les créations de postes pour l'enseignement sont limitées à quatorze et destinées à l'enseignement supérieur. Aucune création de poste n'est envisagée pour l'enseignement secondaire.

La commission des finances a fait remarquer, monsieur le ministre, et c'est sa première observation, que, depuis 1969, la réduction importante des crédits alloués à l'enseignement technique dans les lycées agricoles a créé une situation grave. Ces lycées manquent d'ingénieurs d'agronomie et d'ingénieurs des travaux agricoles. Plusieurs établissements des régions du nord, de l'est et du centre accueillent moins de la moitié des effectifs prévus.

La commission estime qu'à l'occasion de l'élaboration du prochain budget il sera indispensable de créer un nombre de postes d'enseignement suffisant pour assurer un fonctionnement convenable de ces établissements, d'autant que si les emplois nécessaires à l'enseignement public étaient créés, ils permettraient une meilleure utilisation des locaux existants dont la capacité d'accueil est de 55 000 élèves, alors qu'ils n'en reçoivent que 42 000.

Une deuxième observation a été présentée par la commission des finances sur la situation des personnels de service de ces établissements.

Dans une proportion de 85 p. 100, les élèves qui fréquentent les lycées ou collèges agricoles sont internes. De ce fait, les personnels de service y jouent un rôle important, et leur stabilité, dont dépend la qualité du service, est nécessaire ici plus qu'ailleurs. Or la titularisation de ces personnels est extrêmement longue à obtenir. Il a donc paru indispensable à la commission des finances qu'un statut convenable leur soit proposé dès que possible.

Enfin, toujours dans le domaine de l'enseignement, la commission a soulevé la question de la carte scolaire. Réclamée depuis longtemps par les uns, redoutée par les autres, renvoyée d'année en année par le Gouvernement, elle semble faire l'objet d'études attentives de la part de votre ministre. Nous avons souhaité, et je pense que c'est aussi le vœu de l'Assemblée nationale, être informés de l'état des travaux préliminaires à la publication d'un document attendu depuis si longtemps.

Dans le domaine de l'enseignement, nous voyons s'accroître fortement les subventions de fonctionnement aux établissements d'enseignement public, puisque les mesures nouvelles prévues à ce titre s'élèvent à 10 400 000 francs, marquant ainsi une progression de 26 p. 100, et ceci avant les décisions prises lors de la conférence annuelle qui ont pour effet d'augmenter sensiblement leur montant.

De même, la subvention de fonctionnement destinée à l'institut national de la recherche agronomique s'élève à plus de 61 000 000 de francs, et progresse donc de 21 p. 100. Cette progression satisfaisante devrait permettre à ce remarquable organisme qui emploie 7 000 personnes d'éviter en 1975 les graves ennuis qu'il a connus en 1974.

Cependant, la commission des finances a fait observer qu'en 1975 l'I. N. R. A. pourrait continuer de connaître des difficultés de trésorerie consécutives au fait, d'une part qu'il est lui-même un éleveur et souffre à ce titre de la baisse des prix que connaît la profession et, d'autre part, qu'il est un consommateur de fuel assez important, étant précisé que dans de nombreux cas, cet organisme ne peut pas restreindre ses besoins en chauffage, par exemple pour le fonctionnement des serres.

Au poste des actions économiques, notons d'abord la poursuite de l'effort entrepris en 1974 pour aider et développer les aides spécifiques dans certaines zones de montagne.

Les dotations inscrites au chapitre 44-31 passent ainsi de 206 millions de francs en 1974 à 318 millions en 1975, soit une augmentation de 55 p. 100 par rapport aux crédits accordés dans la loi de finances de 1974.

Certes, on peut faire remarquer que si l'on tient compte des crédits supplémentaires versés en cours de gestion en 1974, la progression doit être ramenée à 15 p. 100.

Mais pour être justes les comparaisons, me semble-t-il, doivent porter sur les crédits qui avaient été prévus au budget 1974 et ceux qui sont prévus pour 1975. Ce n'est, en effet, qu'à la fin de l'année prochaine que pourra être établi le véritable pourcentage d'augmentation, qui tiendra compte, à la fois des suppléments de crédits versés au cours de l'année 1974 et de ceux qui seront éventuellement accordés au cours de l'année 1975.

Au chapitre 44-27, les subventions pour l'encouragement à la sélection animale s'élèveront à 80 300 000 francs. Ces crédits n'augmentent que de 6 p. 100, constatation qui a suscité une observation de la commission des finances.

En effet, depuis 1966, grâce à l'adoption de la loi sur l'élevage, la qualité génétique du cheptel n'a cessé de s'améliorer.

Cet effort donne aujourd'hui des résultats très positifs.

Par exemple, la productivité des vaches laitières sélectionnées et contrôlées se situe au-dessus de 4 000 kilogrammes par vache et par an, soit à un niveau comparable au niveau moyen des vaches néerlandaises, anglaises ou allemandes. Le chemin parcouru est très important puisqu'en 1965 le retard constaté avoisinait encore les 900 kilogrammes.

Mais l'effort de sélection animale est loin d'être terminé. En dehors du secteur contrôlé, le rendement laitier par vache est encore regrettablement faible en France. Toutefois, en raison de la crise que traverse actuellement l'élevage, il n'est pas possible de demander à nos éleveurs un effort supplémentaire.

Les crédits prévus à ce chapitre 44-27, qui financent, nous le rappelons, des charges constituées à 80 p. 100 par des frais de main-d'œuvre, paraissent trop strictement calculés, même en tenant compte de la dotation supplémentaire du fonds d'action rurale, dans la mesure où celle-ci ne serait pas supérieure à celle de l'an dernier qui était de 10 millions de francs.

La dotation de ce chapitre a donc paru insuffisante à la commission des finances, qui estime que la sélection animale exige encore un effort soutenu pour améliorer la compétitivité de l'élevage français.

Inscrite au chapitre 44-28, la prophylaxie des maladies animales bénéficie d'une attribution importante puisque les crédits passent de 175 millions de francs à plus de 200 millions de francs, ce qui permettra, notamment, d'intensifier la lutte contre la brucellose.

La gravité de l'épidémie de fièvre aphteuse, qui a très durement atteint quatre de nos départements, le développement actuel de la fièvre porcine, l'extension de la rage prouvent que l'effort entrepris est justifié et qu'il ne doit pas se relâcher au cours des prochaines années.

Une dotation nouvelle apparaît cette année au chapitre des interventions publiques, le crédit de 40 millions de francs destiné à la modernisation des exploitations agricoles. Il sera consacré, entre autres actions, à l'orientation de la production de viande bovine et ovine, à l'encouragement à la tenue de comptabilité d'exploitation, aux aides de démarrage aux groupements d'exploitation ou d'utilisation de matériel commun, aux aides spéciales dans les périmètres de remembrement et d'irrigation.

Les actions éducatives et culturelles ont été privilégiées. Au chapitre 43-31, les crédits affectés aux bourses de l'enseignement public et privé passent de 81 300 000 francs à 98 millions 800 000 francs, soit une augmentation de 21,6 p. 100.

De plus, à la conférence annuelle, une affectation de 48 millions de francs supplémentaires a été annoncée pour le secteur éducatif. Une partie de cette dotation sera consacrée à la revalorisation des bourses. Ainsi on devrait, pour le cycle long et pour l'enseignement supérieur, se rapprocher de la parité avec les bourses de l'éducation nationale.

Au chapitre 43-33, les subventions aux établissements agricoles privés reconnus par l'Etat passent de 122 à 140 millions de francs, soit une augmentation proche de 15 p. 100, alors que le nombre d'élèves décroît légèrement.

Dans le domaine des actions sociales, le fonds d'action sociale pour l'aménagement des structures agricoles — chapitre 46-57 — reçoit une dotation supplémentaire de 109 millions de francs dont la plus grande part, 95 millions de francs, sera destinée au financement de l'indemnité viagère de départ. Il est à noter qu'en 1973 le nombre d'indemnités accordées a très nettement diminué puisqu'il n'a été que de 38 000 contre 48 000 en 1972.

Les moyens prévus au titre du Fonds d'action rurale sont en augmentation de 31 millions de francs, ce qui donnera, pour 1975, une dotation de 240 millions de francs.

Enfin, au budget des charges communes, nous noterons la très nette augmentation des bonifications d'intérêts versées par le Trésor à la caisse nationale de crédit agricole dont le montant passera de 2 580 millions de francs en 1974 à 3 190 millions de francs en 1975.

En réalité, ces crédits inscrits au budget de 1974 sont très nettement insuffisants puisqu'il est à prévoir que la charge de bonification dépassera, cette année, trois milliards de francs.

Cet alourdissement des charges résulte essentiellement de l'écart rapidement croissant entre les taux des prêts bonifiés, qui n'ont pas été relevés depuis 1969, et le coût des ressources d'épargne collectées par le crédit agricole mutuel.

Enfin, la commission s'est inquiétée du déficit de la France en protéines végétales, particulièrement en soja. Au cours des dix dernières années, en effet, la consommation en protéines végétales a considérablement augmenté en France et dans la Communauté économique européenne.

Toutes les études de prospective indiquent que la croissance de cette consommation en Europe est actuellement de 10 p. 100 par an, taux qui devrait se maintenir jusqu'en 1980.

Il est de fait que le soja a pris une place prépondérante dans l'approvisionnement en protéines: en 1973, le tourteau de soja représentait 62 p. 100 du total des tourteaux utilisés. Or, la production française n'atteint que 410 000 tonnes, alors que la consommation est de 1 529 000 tonnes.

Nous dépendons donc de l'étranger pour 75 p. 100 de notre approvisionnement et, en particulier, pour 50 à 60 p. 100 des Etats-Unis, dépendance qui explique la fluctuation des cours et leur hausse constante.

Actuellement, notre pays sort du stade expérimental en matière de soja. 10 000 hectares ont été mis en culture et il apparaît indispensable qu'un plan de développement de cette production soit mis en œuvre.

Telles sont, dans leurs grandes lignes, les principales affectations des crédits inscrits aux dépenses ordinaires du budget de l'agriculture pour 1975, accompagnées des observations que j'ai cru devoir présenter à la commission des finances qui les a adoptées à l'unanimité.

L'agriculture tient une place capitale dans l'économie française, tant par le travail de ses agriculteurs que par l'importance de ses exportations et le rôle irremplaçable qu'elle joue dans le maintien d'une campagne vivante et accueillante.

En assurant à son budget un taux de progression nettement supérieur à celui des années précédentes, malgré une conjoncture économique très défavorable, le Gouvernement a voulu marquer l'importance qu'il attache au progrès de notre agriculture.

La commission des finances en a été consciente et c'est pourquoi, compte tenu des observations qu'elle a formulées, elle a approuvé le projet du budget de l'agriculture et vous demande, mes chers collègues, de la suivre dans sa décision. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. Pranchère, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les dépenses en capital et le développement rural.

M. Pierre Pranchère, rapporteur spécial. Mesdames, messieurs, la division du travail au sein de la commission des finances l'amène à vous présenter deux rapports sur les crédits du ministère de l'agriculture.

Je ne reprendrai pas dans le détail les indications de mon rapport écrit sur les crédits d'équipement. Il met en évidence leur très grave insuffisance, et j'avais même proposé à la commission des finances de demander de nouvelles dotations au ministre de l'agriculture et, dans leur attente, de réserver l'adoption des crédits. Examinons les principales raisons qui motivaient cette position.

Les crédits d'équipement apparaissent comme le secteur sacrifié du budget de l'agriculture et ce à un double titre. D'une part, il subissent une pénalisation réelle. Les autorisations de programme inscrites aux titres V et VI ne progressent que de 5 p. 100, compte tenu de la rallonge de cent millions de francs, et les crédits de paiement de 7,1 p. 100, pour lesquels aucune rallonge n'a été prévue. Même en ajoutant les crédits inscrits aux services du Premier ministre et aux comptes spéciaux du Trésor, la progression, sur l'exercice en cours, est de 8,1 p. 100 pour les autorisations de programme et de 8,3 p. 100 pour les crédits de paiement.

En fait, le terme de progression ne convient pas, car nous savons tous que l'inflation dévorera ces augmentations apparentes. Il suffit, pour s'en convaincre, de considérer que la hausse moyenne des prix des équipements, selon les estimations actuelles les plus raisonnables, atteindra au moins 11 p. 100 et le coût de certains types de travaux, qui intéressent plus particulièrement l'agriculture, connaît même une progression beaucoup plus forte. L'augmentation de 24 p. 100 des travaux d'électrification rurale et de 31 p. 100 des travaux de voirie rurale en témoigne.

Cela signifie qu'en 1975, avec les sommes inscrites au projet de budget qui nous est présenté, moins de travaux seront exécutés et moins de programmes lancés.

Par ailleurs, le taux global d'exécution du VI^e Plan, concernant la fonction du développement rural, ne sera que de 87 p. 100.

Les agriculteurs et, d'une manière générale, les ruraux, auront donc été, en ce qui concerne les investissements, les grands sacrifiés du VI^e Plan.

Le recul en pourcentage de la part des crédits concernés, dans le budget général comme dans celui de l'agriculture, confirme d'ailleurs cette tendance.

Les dépenses en capital inscrites aux titres V et VI, soit 1,8 milliards de francs, ne représentent que 19,3 p. 100 des crédits du budget de l'agriculture, moins du cinquième de ce budget. Sur un montant global de dépenses de 31,2 milliards de francs, portées comme « bénéficiant à l'agriculture », les crédits destinés au financement des investissements réalisés ou subventionnés par l'administration ne représentent que 2,3 milliards de francs, soit 7 p. 100.

Les incidences négatives de cette situation ne manqueront pas de se faire sentir, aussi bien dans le développement du potentiel productif agricole, que dans le mode de vie des paysans. Elles contribueront à accentuer encore la crise qui provoque un fort et légitime mécontentement dans nos campagnes.

La France a besoin d'une agriculture dynamique et puissante, mais si la croissance de notre production agricole exige d'importants investissements appropriés, elle ne peut s'obtenir dura-

blement qu'en accordant des prix rémunérateurs et garantis à la paysannerie laborieuse de notre pays. Manifestement, les conditions ne sont réunies ni dans un cas ni dans l'autre.

Monsieur le ministre, vous invoquerez sans doute le contexte d'austérité dans lequel s'est inscrite la construction budgétaire pour 1975. Bien que ne partageant pas, d'une manière générale, cette conception, je rappelle qu'une des raisons avancées, pour justifier cette rigueur, tient à l'équilibre de la balance du commerce extérieur. Si l'on admet cet argument, la contribution croissante que l'agriculture française pourrait apporter au rééquilibrage des échanges extérieurs devrait vous permettre de présenter un budget autre.

Premier exemple : les dotations destinées aux bâtiments d'exploitation, notamment aux bâtiments d'élevage, inscrites au chapitre 61-72, sont notoirement insuffisantes.

D'après la fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles, les demandes en instance — 17 600 dossiers au 30 juin 1974 — représentent la consommation d'une année et demie de crédits. Le retard en ce domaine contribue à l'insuffisance de la production de viande porcine, dont le déficit atteindra un niveau record en 1974.

Deuxième exemple : les crédits inscrits au chapitre 61-65, qui concerne les industries agricoles et alimentaires, sont eux aussi insuffisants, compte tenu de la nécessité de construire les entrepôts frigorifiques qui font cruellement défaut pour le stockage de la viande et de rattraper le retard accumulé dans le financement de la transformation des produits agricoles.

J'ai évoqué ce problème dans mon rapport écrit et, par ailleurs, j'ai pris connaissance de l'estimation de la F.N.S.E.A., laquelle considère que les dossiers en instance représentent à peu près deux années de crédits normaux.

Dans ce secteur, qui compte beaucoup de petites et moyennes entreprises, il ne peut s'ensuivre qu'un freinage du développement des exportations des produits transformés à forte valeur ajoutée.

Troisième exemple : le volume des crédits d'équipement pour la recherche ne permettra qu'une réalisation à 66 p. 100 des objectifs du VI^e Plan. Cela explique, pour une large part, le retard d'une solution satisfaisante au problème des aliments du bétail. L'insuffisance de notre production de protéines végétales nous contraint à importer du soja, cela se traduit par une perte de devises et nous place dans une position de dépendance vis-à-vis des Etats-Unis.

Ainsi, nous le voyons, le développement des exportations agricoles et des produits alimentaires est étroitement lié aux investissements productifs. Le Gouvernement aurait dû consentir l'effort indispensable pour faire face au présent et préparer l'avenir.

A propos des autres investissements productifs, j'ai noté que les dotations inscrites au chapitre 61-70, article 20, pour le remembrement sont en diminution depuis plusieurs années. En l'occurrence, le taux d'exécution du Plan ne dépassera guère 70 p. 100.

Le très fort abattement opéré initialement cette année sur ces crédits accentue encore cette tendance, ce qui me conduit, monsieur le ministre, à vous poser les questions suivantes : Où voulez-vous aller avec le remembrement ? N'est-ce pas l'amorce d'un abandon progressif de cette action considérée pourtant comme capable d'améliorer la productivité ? Dans mon rapport écrit, j'ai mis en évidence que les zones où dominent les exploitations à plus faible revenu ont peu profité, jusqu'à présent, des opérations de remembrement.

Je présenterai deux autres remarques qui se rattachent au problème du foncier.

La programmation des crédits relatifs aux S.A.F.E.R., inscrits au chapitre 51-60, marque une progression de 30 p. 100. C'est insuffisant pour permettre une intervention plus efficace en matière d'assainissement du marché foncier au profit des exploitants agricoles.

La hausse des prix de la terre s'amplifie, ce qui constitue une entrave sérieuse à l'installation des jeunes et à l'agrandissement des exploitations familiales. L'action des S.A.F.E.R. est quasi nulle sur les prix. Elles subissent la spéculation foncière plus qu'elles ne contribuent à la maîtriser.

Enfin, je souhàite que la question des aménagements hydrauliques des terrains agricoles soit réexaminée pour tenir compte de la nécessité d'irriguer, de drainer, d'assainir les plus grandes surfaces possibles. Ce type d'investissements, dont la rentabilité est en général très élevée, semble avoir été délibérément sacrifié, puisque le taux de réalisation du VI^e Plan n'atteindra que 73 p. 100 environ.

Après ces remarques sur les équipements productifs et leurs faiblesses criardes, il n'est pas possible de dire que les subventions seront compensées par les prêts du crédit agricole.

J'ai montré, dans mon rapport écrit, que la progression de la dotation pour les prêts bonifiés n'a aucun rapport avec le volume des nouveaux prêts, ce que vous avez d'ailleurs admis, monsieur le ministre, devant la commission des finances.

D'autre part, emprunter coûte cher et, comme vous l'avez dit, les agriculteurs tiennent à faire face à leurs échéances.

Or vous avez, dès 1974, avec votre collègue de l'économie et des finances, limité la progression des prêts bonifiés, et vous le ferez à nouveau en 1975.

Quant aux prêts non bonifiés, ils subissent l'encadrement du crédit qui frappe durement et de plein fouet le crédit agricole.

Les équipements collectifs touchent aux conditions de vie de toute la population rurale et pas seulement des agriculteurs. Il conviendrait d'ailleurs de distinguer la destination des crédits pour lever toute équivoque à ce sujet.

Cela dit, les autorisations de programme régresseront vraisemblablement de 11 p. 100 en valeur réelle. Pourtant, l'agriculture et les milieux ruraux ont besoin d'équipements collectifs aussi variés que ceux des autres secteurs économiques : adduction d'eau, voirie, électrification, téléphone, assainissement, etc.

C'est ainsi que, dans le domaine de l'électrification rurale, les besoins des ruraux croissent très rapidement en raison, d'une part, de la nécessaire amélioration du confort des habitations, d'autre part, de la modernisation des exploitations. De ce fait, la consommation d'électricité en milieu rural connaît une augmentation de 12 p. 100, très supérieure aux 7 p. 100 prévus par le VI^e Plan.

Les chutes de tension, qui atteignent parfois 25 p. 100, sont ressenties dans plus de la moitié des communes rurales.

Le fait que la dotation en autorisations de programme soit portée de 90 millions de francs à 100 millions de francs permettra sans doute d'éviter une régression plus importante du volume des travaux, mais ne résoudra pas le problème au fond. J'ai déjà dit que les prix avaient augmenté, dans ce secteur, de 24 p. 100 de juin 1973 à juin 1974.

L'amélioration réelle des conditions de vie des ruraux exigerait un effort considérable en faveur des équipements collectifs. Les crédits affectés ne traduisent en aucun cas une telle orientation.

Cependant, il me semble important de signaler les difficultés que pose le maintien de la population active agricole.

A la diminution constante et du vieillissement de ses effectifs s'ajoute la baisse alarmante du taux de nuptialité.

Des études révèlent que les célibataires masculins, dans la population active agricole, sont deux fois et demie plus nombreux dans la tranche d'âge de trente à trente-cinq ans et trois fois plus à cinquante ans que dans les autres catégories sociales.

C'est une situation très préoccupante, car l'agriculture a besoin des paysans et il est capital que la qualité de la vie qui leur sera offerte les détermine aussi à rester au village.

L'aggravation de l'exode rural risquerait de mettre en cause les bases mêmes de notre potentiel agricole, ses possibilités de développement, en particulier pour les productions animales, axe essentiel de l'avenir économique de notre agriculture.

Ce sont les petits et moyens exploitants qu'il faudrait davantage aider pour tenir compte de leurs plus grandes difficultés et du fait qu'ils représentent la base de la production de viande.

En Limousin, 64 p. 100 des exploitations ont moins de vingt hectares de surface agricole utile ; en Bretagne, le pourcentage s'élève à 78 p. 100, alors qu'il tombe à 22 p. 100 dans la région Nord-Picardie.

Vous comprendrez, monsieur le ministre, que j'aie déploré dans mon rapport écrit que les moyens d'intervention mis à votre disposition soient finalement réduits pour les équipements collectifs.

Ma dernière réflexion aura trait à la rénovation rurale. Elu d'un département qui en bénéficie, je suis tout à fait partisan d'un effort spécifique pour rattraper le retard dans de nombreux domaines, mais cela ne m'empêche pas de souhaiter que le contrôle de l'Assemblée sur l'utilisation de ces fonds soit amélioré. J'ai indiqué dans mon rapport écrit l'anomalie qui consiste à affecter 5 400 000 francs d'un chapitre de dépenses en capital à des dépenses ordinaires de fonctionnement. Je pourrais parler aussi d'affectations à un chapitre qui n'existe plus que « pour mémoire » dans les budgets de 1973, 1974 et dans le projet de budget pour 1975.

L'emploi des fonds demandés au titre de la rénovation rurale ne devrait plus, selon moi, constituer un moyen d'action ponctuel, laissé à la discrétion du Gouvernement, mais devrait faire l'objet d'une concertation avec tous les élus locaux, sans aucune discrimination.

La commission des finances, dans sa majorité, n'a pas totalement suivi son rapporteur.

M. Fernand Icart, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Je vous sais gré de l'indiquer à l'Assemblée, monsieur Pranchère.

M. Pierre Pranchère, rapporteur spécial. C'est normal ! La démocratie veut que le rapporteur retrace fidèlement les délibérations de la commission.

Après avoir entendu l'exposé sur les dépenses en capital, la commission des finances a procédé à une très large discussion, reproduite dans mon rapport écrit, et s'est prononcée sur les observations particulières de son rapporteur.

Elle a rejeté l'idée de l'intervention des conseils régionaux dans l'attribution des aides du fonds d'action rurale et de la rénovation rurale, de même qu'elle a repoussé la suggestion d'une audition de M. le ministre de l'agriculture préalablement au vote des crédits.

En revanche, elle a adopté à l'unanimité le souhait que soient réévaluées et étendues à l'ensemble du territoire les dotations d'installation aux jeunes agriculteurs. Elle a décidé d'entendre ultérieurement le ministre de l'agriculture — ce qui fut fait — notamment sur le problème de la ventilation de la dotation supplémentaire de 100 millions de francs, et d'entendre aussi le directeur de la caisse nationale de crédit agricole.

Sous le bénéfice de ces observations, la commission a alors adopté à la majorité les dépenses en capital du budget de l'agriculture, dont elle vous recommande le vote.

Après la fin de la rédaction de ce rapport, la commission des finances s'est réunie, comme l'avait demandé le rapporteur spécial, pour entendre le ministre de l'agriculture. Dans les réponses aux intervenants, il a notamment exposé les propositions du ministère de l'agriculture concernant l'amendement qui tend à intégrer au projet de loi de finances la dotation supplémentaire prévue lors de la conférence annuelle, à savoir : 30 millions de francs pour les industries agricoles et alimentaires, 20 millions de francs pour les crédits de stockage et de conditionnement, 30 millions de francs pour les opérations de remembrement et d'aménagement foncier, 10 millions de francs pour l'électrification rurale, 9 millions de francs pour l'hydraulique et 1 million de francs pour l'équipement téléphonique du ministère.

Je vous remercie, mesdames et messieurs, de votre attention. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Méhaignerie, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour les dépenses ordinaires.

M. Pierre Méhaignerie, rapporteur pour avis. L'agriculture, aimez-vous répéter, monsieur le ministre, est le domaine d'élection de l'erreur. J'ajouterais qu'elle est aussi le domaine de prédilection des affirmations les plus contradictoires, des stéréotypes et des mythes.

L'accumulation de ceux-ci a eu des conséquences graves sur l'opinion publique. Nous le voyons maintenant, à l'instant où il s'agit de dresser l'inventaire de la politique agricole commune.

En fait, ce débat sera centré sur deux problèmes essentiels : l'évolution du revenu agricole et les orientations de la politique agricole française et européenne.

En ce qui concerne le projet de budget qui nous est soumis, nous prenons acte avec satisfaction, d'une part, de l'effort accompli par l'Etat pour limiter, dans une année difficile, l'augmentation du taux des cotisations sociales agricoles et, d'autre part, de l'importance enfin accordée aux investissements intellectuels en agriculture.

Je présenterai maintenant quatre observations.

Premièrement, au sujet du mode de présentation du budget, j'étais sur le point de dire une fois de plus : aurons-nous un budget de programme ? Je me réjouis que nous en ayons un, en espérant d'ailleurs qu'il contribuera à faire disparaître un certain nombre de mythes sur l'agriculture, qu'on entend même dans cette enceinte.

Deuxièmement, à propos de la sélection animale, la stagnation du chapitre 44-27 est préoccupante. Il s'agit là d'un goulet d'étranglement dans le domaine de l'évolution de la productivité de l'élevage.

Troisièmement, concernant la croissance des prêts bonifiés, nous avons déjà, l'an dernier, souligné les nombreux problèmes de fonds qui se posaient. Cette année, ces problèmes sont encore plus graves. Je ne les aborde pas, me permettant sur ce point de vous renvoyer à mon rapport écrit.

Quatrièmement, s'agissant de l'insuffisance de l'effort de prévision et de gestion des marchés, un hebdomadaire satirique a récemment mis en évidence — peut-être avec exagération mais certainement avec quelque vérité — la pulvérisation des moyens d'information et de prévision qui existent dans le domaine agricole. Une meilleure utilisation du potentiel dont nous disposons pourrait être obtenue.

Les deux grands thèmes que j'aborderai maintenant concernent l'évolution des revenus agricoles et les critiques formulées à l'encontre de la politique agricole française et communautaire.

Après deux bonnes années, 1974 sera certes une mauvaise année agricole ; le revenu diminuera de plus de 10 p. 100 et — fait plus grave — davantage encore dans des régions de productions spécialisées comme l'Ouest.

Est-il juste qu'en 1974, l'appauvrissement de la France, conséquence des événements pétroliers, soit supporté, pour une bonne part, par l'agriculture ?

Plus grave nous paraît être l'augmentation des disparités de revenus en 1974. En effet, pour un indice 100 en 1973, les céréales sont aujourd'hui à l'indice 120, alors que le porc est à l'indice 91 et la viande de bœuf à l'indice 97. Cela prouve que les sacrifices demandés à chaque catégorie socio-économique du monde agricole ne seront pas équilibrés et que la réduction des disparités, que nous réclamions déjà l'an dernier, ne pourra certainement pas être obtenue en 1974. Cela appelle plusieurs remarques de ma part.

Première remarque : je vous demande, monsieur le ministre, quelles dispositions seront prises en faveur du crédit à court terme, avant la fin de l'année, pour ne pas amputer le potentiel de production des régions de productions animales ?

Deuxième remarque : il conviendra, avant la fin de l'année, d'engager une politique de redistribution des revenus à l'intérieur du monde agricole, laquelle pourrait être obtenue par la mise en place de fonds de stabilisation pour les productions spécialisées, par une meilleure utilisation d'Unigrain et aussi par la lutte contre la spéculation à la hausse des prix des céréales fourragères.

Troisième remarque : au-delà de ce problème, nous sentons bien que l'évolution à moyen terme défavorise les producteurs de productions animales et favorise les producteurs de céréales.

Il y a trois raisons à cela : l'inélasticité du marché mondial de la viande et des produits laitiers ; les différences de productivité entre pays du Marché commun qui font que nous produisons des céréales dans de très bonnes conditions de productivité et de la viande dans de moyennes conditions par rapport à nos voisins ; enfin, l'importance des besoins mondiaux en céréales.

Par quelles mesures nationales pourrions-nous corriger ces disparités ?

Nul n'ignore ici que des efforts ont été faits au cours des dernières années : effort d'échelonnement des cotisations sociales de un à seize, disions-nous l'année dernière ; effort en faveur de la montagne ; effort pour une meilleure hiérarchie des prix en 1972 et en 1973 ; effort pour l'aide à l'élevage et prime à l'élevage en juillet dernier.

Pourtant, ces efforts ne sont pas suffisants et nous attendons du groupe de travail « Disparités » mis en place après la conférence annuelle, des propositions concrètes. Mais, dès maintenant, nous vous soumettons deux suggestions.

Ces disparités qui ne sont pas seulement financières, sont ressenties différemment au niveau des régions. Ne faudrait-il pas organiser aussi, au niveau régional, des groupes de travail « disparités », dont les suggestions ne seraient peut-être pas les mêmes qu'au niveau national ? Ne serait-il pas possible d'y adjoindre des élus politiques, car ces disparités sont ressenties politiquement ?

Enfin nous savons tous qu'en agriculture les faibles revenus sont surtout concentrés dans les régions peu industrialisées. Nombre de régions agricoles trouveront beaucoup plus rapidement leur équilibre si des activités nouvelles offrent des emplois sur place.

Dans une période où le taux de croissance économique faiblira, ne devriez-vous pas, monsieur le ministre, chercher à convaincre les autres membres du Gouvernement que la politique d'aménagement du territoire, plus nécessaire que jamais, doit être aujourd'hui très rigoureuse et très sélective si l'on veut aider les régions en permettant la diffusion des activités économiques.

J'en viens aux orientations de la politique agricole commune.

L'année 1974 restera pour les agriculteurs une mauvaise année. Cela se traduit localement par une amertume, un découragement et, au niveau de l'opinion publique, par le sentiment que la politique agricole devrait changer.

Les difficultés de 1974 sont-elles uniquement conjoncturelles ou remettent-elles en question l'évolution suivie depuis douze ans en matière de politique agricole ? Personnellement je pense que ces difficultés sont conjoncturelles. Pour expliquer cette conviction personnelle, je rappellerai les succès et les défaillances de la politique agricole, ainsi que les critiques les plus couramment entendues.

Je commencerai par les succès, parce que je crois réellement que, depuis douze ans, ceux-ci sont beaucoup plus importants que les défaillances.

D'abord, nous nous sommes approchés depuis douze ans de la parité des revenus et surtout de la parité de la protection sociale.

Ensuite, la modernisation de notre agriculture a été très rapide. En vingt ans, la productivité a quadruplé et le taux de couverture des importations sur les exportations est passé, entre 1962 et 1974, de 70 p. 100 à 130 p. 100.

Je crois que ces succès méritent d'être rappelés, de même que le fait que notre pays soit le deuxième exportateur mondial de produits agricoles, ce dont il était loin en 1960.

Voyons maintenant les défaillances. Elles sont un peu le revers de la médaille. J'en citerai trois : l'endettement de plus en plus lourd, les problèmes financiers posés à ceux qui s'installent et l'obligation d'épargne qui s'impose de plus en plus durement ; l'aggravation des disparités de revenus entre régions depuis 1962 ; enfin, le sentiment d'une insécurité encore trop grande qu'éprouvent les éleveurs.

Je résumerai les critiques les plus couramment entendues en quatre points.

Il est souvent répété dans la presse que les prix agricoles devraient être fixés en fonction des exploitations modernes et rentables et du rapport entre l'offre et la demande. Dans la logique de cette affirmation, les céréales sont exclues, puisque la loi de l'offre et de la demande joue en leur faveur. Pourtant, les céréales sont la seule production sur laquelle il existe réellement des économies d'échelle et aussi — il faut l'admettre — des rentes de situation.

En revanche, qui peut prétendre que les prix de la viande, du lait ou des vins de consommation courante ne sont pas fixés en fonction des exploitations modernes et rentables ? Peut-on dire que, pour ces produits, les prix agricoles actuels procurent des rentes de situation aux agriculteurs, à moins que certains hommes politiques et certains fonctionnaires européens ne considèrent que des agriculteurs dont le revenu est supérieur au S. M. I. C. possèdent des rentes de situation ?

Sur les trois mille exploitations dont les résultats de gestion sont suivis, il serait intéressant de savoir quel pourcentage d'exploitation par type de culture procure aux chefs d'exploitation un revenu supérieur à deux ou trois fois le S. M. I. C.

Enfin les chiffres des centres de gestion montrent qu'il n'y a pas de différence significative importante d'économie d'échelle ou de rente de situation dans les domaines du lait et de la viande. Cela remet en question la notion de quantum, reprise ici ou là. S'il n'y a pas, en réalité, d'économie d'échelle dans ces productions, quel est l'intérêt social d'un quantum de production dont tout le monde sait quelles difficultés énormes son application soulève et aussi quel ralentissement du progrès technique il engendre.

Quant au prix de revient, lorsqu'il y a plein emploi d'un travailleur sur une exploitation, ce prix de revient dépend autant de la qualification professionnelle que de la situation financière de départ du jeune agriculteur.

Enfin l'espoir de certains de voir évoluer plus rapidement les structures agricoles pour n'obtenir que des exploitations modernes est très dangereux, parce que le nombre d'emplois créés dans les régions où les exploitations sont petites est très difficile à suivre et la contrainte financière très lourde. On sait déjà qu'un exode de 3 p. 100 entraîne des besoins financiers importants et qu'un taux plus élevé serait non seulement socialement grave mais financièrement insupportable.

La revendication majeure des agriculteurs reste donc le paiement des produits agricoles au prix de revient et une indexation non pas, comme on le dit quelquefois, sur les produits industriels, mais sur les coûts de production. En effet je rappelle qu'au cours des dix dernières années les prix des produits industriels ont évolué moins rapidement que ceux des produits agricoles.

La deuxième question est que les prix agricoles actuels favoriseraient la surproduction des entreprises rentables, sans aider vraiment les petits agriculteurs. Sur ce point, il existe, au niveau du Marché commun, une ambiguïté fondamentale : qu'appelle-t-on surproduction ? Est-ce 200 000 tonnes de viande bovine, dans la mesure où, au cours des premiers mois de 1974, nous en avons importé 250 000 ? Est-ce le lait et la viande ?

Il faudrait savoir si la sécurité des approvisionnements est un objectif souhaitable en Europe et, dans ce cas, si elle ne mérite pas que l'on paye certaines années des excédents conjoncturels. La sécurité des approvisionnements doit rester un objectif prioritaire. L'Europe ne peut pas abdiquer ses responsabilités dans la lutte contre la faim dans le monde, en laissant à la seule Amérique du Nord l'honneur et l'arme aussi — on s'en aperçoit aujourd'hui — d'une production agricole en plein essor.

Il nous semble donc urgent d'échapper aux ambiguïtés fondamentales qui pèsent sur le Marché commun à propos des expressions « coefficient d'autoapprovisionnement », « prix de revient » ou « notion de surproduction ». Nous espérons tous fermement que l'inventaire de la politique agricole commune permettra de clarifier aux yeux des opinions publiques la situation de l'agriculture européenne. Certains disent qu'il faudrait établir le système britannique de subventions directes et de *deficiency payments*. Je n'insiste pas sur ce sujet et je vous renvoie à mon rapport écrit. Quant à savoir si les prix agricoles seraient un élément déterminant de l'inflation, je rappelle qu'en douze ans les dépenses alimentaires qui pèsent sur le panier de la ménagère sont passées en moyenne d'un niveau variant de 35 à 40 p. 100 à un niveau variant entre 27 et 32 p. 100. Les produits alimentaires ont donc subi une baisse de sept points, alors que, dans le même temps, les produits sont de plus en plus élaborés et que la part des produits agricoles dans les produits alimentaires est de plus en plus faible.

L'impact sur la psychologie des consommateurs du prix des produits alimentaires est dans la plupart des cas très important, mais il ne faudrait pas que l'abondance des biens agricoles conduise les Etats à demander aux agriculteurs de faire les frais de la lutte contre l'inflation.

Comme de nombreux collègues ici présents, je ne me range pas dans le camp des libérateurs d'aujourd'hui qui ont des solutions toutes faites mais qui n'annoncent jamais les contraintes et les difficultés qui nous attendent demain.

Aujourd'hui, comme hier, je crois que l'ennemi pour l'agriculture c'est la démagogie, l'illusion et l'exploitation des mythes. Si la crise de 1974 est grave, et même catastrophique dans des régions comme la Bretagne...

M. Bertrand Denis. Et d'autres régions !

M. Pierre Méhaignerie, rapporteur pour avis. ... elle ne remet pas en question les grandes orientations suivies jusqu'ici. Elle exige cependant qu'on les adapte d'urgence dans quatre directions pour mieux lutter contre les disparités internes au sein de l'agriculture ; organiser une plus grande sécurité du revenu des éleveurs ; accorder la priorité à la politique de l'élevage et lever enfin les ambiguïtés existant au niveau de la communauté européenne en engageant un grand débat public avec l'opinion agricole européenne et française.

Monsieur le ministre, l'Assemblée nationale est prête à vous aider à entreprendre les adaptations urgentes qui s'imposent aujourd'hui. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, centristes et démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. Hugué, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour les dépenses en capital et le développement rural.

M. Roland Hugué, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le ministère de l'agriculture a cessé d'être, au moins dans son intitulé, celui du développement rural. Dans les faits il le demeure, mais comme il s'agit essentiellement pour cette fonction, de crédits d'investissements et étant donné la stagnation ou la régression en francs constants de ceux qui nous sont proposés, peut-être valait-il mieux effectivement ne plus parler de développement rural.

La commission de la production et des échanges avait souhaité que le budget de l'agriculture soit présenté d'une façon plus fonctionnelle, permettant une analyse plus précise des actions proposées en faveur de l'agriculture ou du monde rural. Vous venez de nous communiquer, monsieur le ministre, une analyse des concours budgétaires de l'Etat à l'agriculture en 1975, qui constitue une sorte d'ébauche de budget de programmes. Nous vous en donnons acte bien volontiers en formant le vœu que ce document, plus affiné encore, nous soit fourni l'année prochaine assez avant l'examen en commission pour être utilisable.

Les crédits figurant aux titres V et VI s'élèvent pour 1975 à 2078,5 millions de francs pour les autorisations de programme contre 2 049,7 millions en 1974, soit une progression de 1,40 p. 100 ; mais on constate que pour la seule partie « développement rural » qui nous préoccupe ici, la progression sur 1974 n'atteint que 1,29 p. 100.

Il est vrai qu'il faut tenir compte également des premiers résultats de la conférence annuelle qui ont permis de dégager en plus 100 millions de francs d'autorisations de programme. Curieuse pratique que cette attribution d'une « rallonge » budgétaire en conférence annuelle, après la confection du fascicule. Délègue-t-on ainsi aux professionnels l'initiative en matière de dépenses publiques qui est refusée à l'Assemblée nationale ?

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. Mais non !

M. Roland Hugué, rapporteur pour avis. Les avis des représentants du peuple seraient-ils moins dignes d'intérêt que ceux des représentants des professionnels ? Ou alors doit-on croire que le Gouvernement se réserve cette marge de manœuvre pour avoir la possibilité de « faire un geste » envers la profession en lui laissant le choix de la répartition de quelques crédits ?

Mais revenons à ceux-ci. Même si l'on y incorpore les cent millions de francs précités et en considérant l'hypothèse la plus favorable, les dépenses d'équipements de l'agriculture en 1975 n'augmenteront que de 8,1 p. 100 en francs courants, ce qui équivaut à une baisse en francs constants d'environ 6 p. 100, si l'on tient compte de l'évolution probable du coût de la vie.

Ainsi, si le budget de l'agriculture traduit, en les accentuant, les priorités arrêtées par le Gouvernement pour le budget de 1975 en faveur des dépenses sociales et des dépenses de fonctionnement — administration et enseignement — c'est aux dépens des crédits d'équipement, qui sont nettement insuffisants.

Permettez-moi d'attirer l'attention sur quelques points particuliers. L'alimentation en eau potable est un élément très sensible de l'amélioration des conditions de vie en milieu rural. Il existe un retard certain dans ce domaine. Vous ne le contestez pas, monsieur le ministre, puisque vous envisagez de porter à 88 p. 100, en 1975, le taux de desserte des communes rurales qui seront toutes desservies en 1978. Encore quatre ans ! N'est-il pas possible d'accélérer le processus, quitte à relever, dans des proportions acceptables, la redevance sur les consommations d'eau, qui constitue, avec le prélèvement sur le produit du pari mutuel, l'une des principales ressources du fonds national pour le développement des adductions d'eau ?

Dans le domaine de l'assainissement, vous voulez porter votre effort sur la lutte contre la pollution et le ratapage du retard en matière de traitement des effluents, mais comment comptez-vous y parvenir alors que les crédits diminuent de 9,75 millions de francs ? La même remarque vaut pour le ramassage des ordures ménagères, où les crédits reculent de 2,86 millions de francs.

Parmi vos lignes d'actions prioritaires figure également, et à juste titre, l'électrification rurale. L'équipement électroménager des locaux d'habitation, la modernisation des bâtiments d'élevage entre autres, accroissent la demande d'énergie électrique ; des renforcements de réseau sont donc absolument nécessaires en de nombreux endroits. Dix millions de francs ont été ajoutés à ce chapitre lors de la conférence annuelle et vous envisagez de faire passer la consommation moyenne d'énergie électrique en milieu rural de 630 kilowatts-heures par habitant en 1974 à 715 en 1975, pour aboutir à 920 en 1977. Mais les restrictions en matière d'énergie ne réduiront-elles pas notablement ces prévisions ?

Par ailleurs, on a donné à certains départements la possibilité de transférer les travaux de renforcement et de mise à niveau à Electricité de France. Est-il certain, alors que le volume des travaux à effectuer par E.D.F. n'est pas fixé, que les départements qui ont opté en conséquence verront doubler ou même tripler le volume financé par rapport à 1973 ?

Il serait trop long de reprendre l'analyse de chaque chapitre, d'ailleurs celle-ci figure dans mon rapport écrit qu'il est possible de consulter.

J'évoquerai toutefois le problème du remembrement, lequel, malgré les 30 millions de francs supplémentaires accordés en conférence annuelle, ne reçoit que 255,66 millions de francs contre 260,5 millions de francs en 1974. Même si l'on considère qu'il doit être bien adapté aux réalités régionales et que certaines erreurs écologiques doivent être évitées, comment, avec ces crédits, faire face aux demandes qui étaient au nombre de 3 500 au 31 décembre 1973 et concernaient 3 millions d'hectares ? Le délai moyen de satisfaction des demandes, est, aujourd'hui, de sept à huit ans.

Ne serait-il pas plus intéressant, dans ces conditions, d'inciter au développement des échanges amiables, nettement moins coûteux, et de créer à cet effet une ligne budgétaire spéciale ?

En attendant, il faut valoriser pleinement les crédits consacrés au remembrement en limitant les travaux connexes et en mettant en pratique la procédure moins onéreuse du remembrement simplifié.

Nous noterons que les autorisations de programme accordées à la restructuration foncière — c'est-à-dire aux S.A.F.E.R. — s'élevaient à 78 millions de francs contre 60 millions de francs en 1974. Mais, dans le même temps, nous sommes obligés de constater la hausse enregistrée sur le prix des terres agricoles qui est la plus forte que l'on ait connue depuis dix ans. Le prix de la terre a augmenté de 14,2 p. 100 en francs courants l'an dernier, sans doute à cause de la conjoncture monétaire globale, la terre apparaissant comme une valeur-refuge sûre permettant de se prémunir des effets de l'inflation. Il n'y aura donc guère d'accroissement de moyens pour les S.A.F.E.R.

On constate les mêmes insuffisances dans le domaine de l'hydraulique et, en ce qui concerne les grandes compagnies d'aménagement, qui voient leurs crédits s'amoindrir d'année en année, nous sommes toujours dans l'attente des conclusions de l'examen en cours au niveau des ministres de tutelle et qui doit déboucher sur une nouvelle définition des missions qui pourront leur être confiées dans l'avenir.

Il est certain que d'autres secteurs connaissent une situation difficile, tels les bâtiments d'élevage, pour lesquels la priorité arrêtée en faveur de la montagne n'est même pas respectée en raison de la pression exercée par les zones de rénovation rurale notamment. Dans l'ensemble, les demandes en instance représentent une année et demie de consommation de crédits.

Un certain effort est entrepris dans le domaine du conditionnement, du stockage et de la transformation des produits, mais force est de constater que compte tenu des crédits, la modernisation de l'agriculture va marquer une pause, c'est-à-dire que son retard par rapport à d'autres pays du Marché commun risque de s'accroître. Répétons encore qu'un effort supplémentaire en matière de crédits d'équipement apparaît à cet égard absolument indispensable.

Certes nous n'oublions pas que les prêts du Crédit agricole permettront d'engager une action complémentaire d'une envergure certaine — 3 100 millions de francs sont prévus pour la bonification des intérêts, soit 20 p. 100 de plus que l'année précédente. Mais là encore, la progression est rendue nécessaire par l'écart croissant entre les taux d'intérêt bonifiés des prêts accordés dans le passé et le coût de la ressource collectée actuellement sur le marché. La progression dont j'ai fait état ne jouera donc pas essentiellement sur le volume des prêts bonifiés accordés à l'agriculture.

Aussi pourrait-on étudier la possibilité de financer par un grand emprunt d'équipement certains investissements ruraux tels que l'électricité rurale, l'assainissement des terres, l'hydraulique, le remembrement, etc. La conjoncture actuelle ne s'y prête peut-être pas mais je pense que nous espérons tous la voir se modifier.

Le maintien en place de la population agricole ou rurale est lié à d'autres considérations touchant les conditions de vie des femmes, le maintien des services publics indispensables — écoles, transports... — ou les possibilités de raccordement au téléphone, etc. Bref, il n'est possible que s'il existe sur place un ensemble économique et humain acceptable.

Je terminerai par quelques remarques sur la réalisation du VI^e Plan qui viendra à expiration en 1975. Il est d'ores et déjà possible de chiffrer le taux d'exécution pour les cinq années. Si au cours des trois premières années, le Plan a été dans l'ensemble respecté, 1974 marque un retard et il en sera vraisemblablement de même en 1975. Le taux global d'exécution n'atteindra en définitive que 87,2 p. 100, encore que pour l'aménagement de l'espace rural on atteigne 90 p. 100 avec, il est vrai, des points faibles en ce qui concerne l'aménagement des eaux — 69 p. 100 — l'électrification rurale — 87,1 p. 100 — le plan d'aménagement rural — 86,7 p. 100.

Mais pour les équipements productifs agricoles le taux d'exécution ne sera que de 80 p. 100, les principaux retards concernant le remembrement — 70 p. 100 — l'aménagement hydraulique des terres agricoles — 72,7 p. 100 — l'équipement des exploitations — 79,9 p. 100.

Dans le domaine de la transformation des produits agricoles le taux de réalisation est de 89,6 p. 100. Notons que les dépenses prévues en 1975 par rapport à celles de 1974 marquent, en francs constants, une baisse de 5,9 p. 100 pour la première catégorie, celle de l'aménagement de l'espace rural, une baisse de 4 p. 100 pour la deuxième catégorie, celle des équipements productifs agricoles, et une hausse de 0,9 p. 100 en ce qui concerne la transformation des produits agricoles.

Cette situation est très inquiétante étant donné que la modernisation des équipements de l'agriculture c'est-à-dire des équipements collectifs, productifs et de transformation, joue fortement sur l'amélioration de la productivité donc sur les possibilités d'exportation, ce qui, dans la conjoncture actuelle, est d'une très grande importance.

La commission de la production et des échanges a fait siennes les observations que je viens de vous présenter. Elle attire avec beaucoup d'insistance votre attention, monsieur le ministre, sur l'insuffisance des crédits consacrés au développement rural. Néanmoins la majorité de cette commission n'a pas suivi les conclusions de son rapporteur tendant à donner un avis défavorable; c'est donc un avis favorable à l'adoption des crédits de développement rural que j'émetts en son nom. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes, et sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Mayoud, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour l'enseignement agricole.

M. Alain Mayoud, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, aussi étonnant que cela puisse paraître, je rejoindrai sur un point le sentiment que vient d'exprimer M. Huguet à cette tribune.

L'analyse du budget de l'enseignement agricole — comme celle de l'ensemble du budget de l'agriculture, d'ailleurs — a été faite à partir de chiffres et réponses communiqués par le ministère à votre rapporteur. Comme vous, mes chers collègues, j'ai appris par la presse et les organisations professionnelles qu'une somme supplémentaire de quarante-huit millions de francs avait été octroyée par le Gouvernement à l'enseignement agricole lors de la conférence annuelle d'où sont exclus — vous le savez — les parlementaires. Je suis très heureux, certes, de cette décision. Vous admettez cependant avec moi qu'il est malaisé d'émettre un avis tout à fait complet et objectif sur un budget sans être en possession de tous les éléments, et je ne peux donc que déplorer que, d'une manière générale, le Parlement ne soit pas toujours associé aux discussions entre le Gouvernement et les organisations professionnelles, qu'il s'agisse de l'agriculture ou d'autres secteurs.

Cette précision étant apportée, j'aborde l'analyse de ce projet de budget pour 1975 qui traduit une volonté de relance d'un enseignement agricole bien malmené, il faut le dire, dans les précédents budgets.

Ce projet de budget s'élève au total à 809 millions de francs contre 688 millions de francs en 1974, soit une progression, en francs courants, de 17 p. 100, compte tenu des crédits de paiement. Je vous rappelle pour mémoire, afin de mieux faire sentir l'importance de cette progression, que le budget général de la nation n'augmente, lui, que de 13,8 p. 100 en moyenne.

Cette augmentation de 17 p. 100 recouvre essentiellement un relèvement des crédits de fonctionnement, une reprise des dépenses d'équipement de l'enseignement technique public agricole et un effort accru de l'aide sociale aux familles.

La progression des crédits de fonctionnement de l'enseignement technique public agricole est de 24,3 p. 100. Si elle est forte, elle mérite toutefois une appréciation nuancée, car elle servira en grande partie à couvrir l'augmentation des prix et la hausse importante des produits énergétiques qui absorbent une part importante des crédits. La progression réelle sera, en fait, de 10 p. 100. Quoi qu'il en soit, il faut souhaiter qu'elle permette d'empêcher le renouvellement d'incidents tels que ceux qui ont entraîné la fermeture provisoire du lycée agricole de Brie-Comte-Robert à la suite d'une agitation qui, si elle était inspirée par d'autres motivations, avait pris pour prétexte l'absence de crédits.

Pour l'enseignement privé, l'augmentation des crédits de fonctionnement sera cette année de 14,7 p. 100 par rapport à 1974. Ce point est très positif eu égard à la situation difficile de nombreux établissements qu'a provoquée la très faible augmentation des subventions de fonctionnement de ces dernières années. Je rappelle à l'Assemblée que l'enseignement privé agricole accueille 62 p. 100 des 124 300 élèves de l'ensemble de l'enseignement agricole, ce qui justifie qu'un effort important soit consenti en sa faveur.

On peut cependant regretter qu'il ne soit prévu que cinq millions de francs au lieu des quinze millions de francs nécessaires pour le financement de l'alternance dans les maisons familiales, d'autant que, par lettre du 15 mai 1974, le ministre de l'économie et des finances d'alors avait donné son agrément à la conception d'ensemble de cette convention.

Les crédits d'équipement de l'enseignement technique font apparaître une augmentation très importante de 86,9 p. 100, qui permettra l'équipement et la création de nombreux établissements.

Enfin, dernier point positif qu'il convient de souligner, l'aide sociale en faveur des familles connaît un accroissement sensible. Le chapitre des bourses et du ramassage scolaire marque une progression de 21,6 p. 100 et la parité tant demandée est enfin établie entre le secteur public et le secteur privé.

L'impression de relance que laisse ce projet de budget doit cependant être corrigée et nuancée. La progression très importante des dépenses ordinaires, qui représentent 81 p. 100 de ce budget, est due en partie à trois mesures qui absorbent à elles seules 66 p. 100 de ces dépenses ordinaires.

Il y a tout d'abord le transfert du budget de l'éducation à l'enseignement agricole des crédits destinés à subventionner les centres de formation d'apprentis. Il y a bien sûr l'incidence des mesures de revalorisation des rémunérations. Il y a enfin l'extension en année pleine des créations d'emplois qui sont intervenues en 1974.

L'absence de créations d'emplois dans l'enseignement technique constitue un point noir dans ce budget. Ce défaut de postes budgétaires ne permettra pas d'assurer la mise en place de nouvelles filières d'enseignement, pourtant nécessaires et même désirées par l'administration centrale.

Il convient d'appeler l'attention sur ce problème, qui serait aggravé par des transferts trop nombreux de postes de l'enseignement vers d'autres départements du ministère de l'Agriculture. Cette information est évidemment sujette à caution, et je souhaiterais, monsieur le ministre, obtenir une précision dans ce domaine.

En matière d'équipement, si l'augmentation globale est de 12,6 p. 100, le sort réservé à l'enseignement supérieur et à l'enseignement privé mérite d'être souligné, voire dénoncé.

L'enseignement supérieur voit ses crédits de programmes diminuer de 33,5 p. 100. Ils permettront cependant de poursuivre la modernisation des écoles vétérinaires de Maisons-Alfort, de Toulouse, et d'engager les travaux de la quatrième école vétérinaire de Nantes pour un montant de 5,3 millions de francs.

Il est nécessaire qu'un effort soit fait dans ce domaine vétérinaire, car l'adoption en première lecture par l'Assemblée nationale d'un projet de loi relatif à la pharmacie vétérinaire conduira certainement à un accroissement important des membres de cette profession. Cependant, malgré l'engagement pris par votre prédécesseur, monsieur le ministre, aucun crédit n'est prévu pour le transfert de l'Institut national agronomique à Palaiseau.

Les subventions d'équipement à l'enseignement privé augmentent de 10,9 p. 100 en autorisations de programme. Cette augmentation est relative car elle est bien inférieure à la progression qu'avaient connue ces subventions en 1974.

En revanche, les crédits de paiement sont en diminution de 33,6 p. 100 par rapport à 1974.

Je voudrais tirer maintenant les enseignements de l'analyse de ce projet de budget pour 1975.

Faut-il y voir les grandes lignes d'une nouvelle politique en matière d'enseignement agricole ?

Dans ce cas, nous serions conduits à nous poser des questions sur le désir de concertation et sur les promesses de votre prédécesseur, qui annonçait en substance le 7 novembre 1973 : « J'ai estimé qu'un effort de réflexion devait être fait. C'est pourquoi j'ai réuni sur ce point un groupe de travail composé des responsables au plus haut échelon des organisations professionnelles et syndicales agricoles. Nous avons fortement progressé dans ce domaine et nous déposerons nos conclusions dans deux ou trois semaines... » — c'était en 1973 — « ... A ce moment-là, je réunirai les rapporteurs parlementaires intéressés pour examiner avec eux, sur le plan politique qui est le leur, les données de ces conclusions et les possibilités de réforme. Je pense que cette dernière sera achevée à la fin de l'année. Mais ce n'est qu'à partir de là que je pourrai arrêter, de façon réaliste et concrète, une carte scolaire conforme aux conclusions retenues ».

Ces mots ont été prononcés il y a un an, jour pour jour, monsieur le ministre.

Il faut reconnaître à la décharge du Gouvernement que des événements imprévisibles et graves n'ont pas permis la réalisation de ces engagements.

En conclusion, la commission a constaté qu'une volonté certaine de relance apparaît dans ce projet de budget 1975. Elle a donc suivi son rapporteur et émis un avis favorable à son adoption, tout en vous demandant de lever les incertitudes qui pèsent toujours sur l'enseignement agricole.

Qu'en est-il des finalités de cette discipline, de la carte scolaire dont on parle depuis de nombreuses années, de la poursuite ou de l'abandon des objectifs de la loi de 1960 ?

Ne faut-il pas craindre à terme un rattachement à l'éducation, anciennement nationale, d'un enseignement agricole, devenu alors une simple branche de l'enseignement technique ?

Nous souhaitons des réponses précises. Nous voulons des engagements fermes, et pourquoi pas, monsieur le ministre, un débat sur cette question qui nous préoccupe tous.

Il ne faudrait pas que, chaque année, ce budget soit la répétition lassante de critiques et d'engagements non tenus.

Vous connaissant, monsieur le ministre, je sais que vous aurez à cœur de répondre à l'attente du monde agricole et des parlementaires. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. Pierre Joxe, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles (F.O.R.M.A.).

M. Pierre Joxe, rapporteur spécial. Comme l'an passé, mon rapport sur les crédits du F.O.R.M.A. me donne l'occasion de déplorer les difficultés du contrôle parlementaire sur une part importante, par son volume et sa répartition, des crédits destinés à l'agriculture.

Ce n'est donc pas la première fois que je suis conduit à faire une telle observation, que d'autres parlementaires, de leur côté, ont déjà présentée.

En revanche, monsieur le ministre de l'agriculture, c'est la première fois que nous disposons de ce document que vous avez intitulé « Amorce d'un budget de programmes ».

Nous verrons l'an prochain, après l'avoir examiné, s'il ne s'agit pas là d'un détonateur car on y trouve des indications qui ne figuraient nulle part ailleurs et qui nous permettront peut-être de nous faire une idée plus claire de la répartition de crédits dont on peut se demander s'ils sont destinés aux agriculteurs, ou aux anciens agriculteurs.

Ce n'est malheureusement qu'après la réunion de la commission — nous ne vous en faisons pas grief — que ce document a été distribué. Si la commission avait pu l'examiner, elle en aurait certainement tiré profit.

Il me permettra cependant de mieux situer le budget du F.O.R.M.A. dans la masse des crédits affectés à l'agriculture et de justifier les observations que je présenterai au nom de la commission des finances.

On trouve, à la page 29 de cette « Amorce d'un budget de programme », un tableau très significatif, assorti d'un graphique, qui montre l'évolution en francs constants des différents types de crédits affectés à l'agriculture.

Trois évolutions sont caractéristiques.

D'abord, sur dix ans, l'évolution est à peu près constante. Entre 1965 et les prévisions de 1975 on constate que les dépenses intéressant directement l'agriculture active — soutien, orientation, intervention et investissements — qui étaient supérieures à la moitié du total des crédits il y a dix ans, lui seront, l'an prochain, d'après vos propositions, inférieures. En un mot, votre budget — vos budgets, devrais-je dire — devient davantage le budget des ex-agriculteurs que celui des producteurs.

Ces derniers s'en émeuvent d'autant plus qu'à l'intérieur de l'enveloppe — elle même en diminution — destinée à l'agriculture active, la part des investissements proprement dits décroît toujours davantage. Elle était aux environs du quart en 1965, elle n'en représente plus que le tiers pour 1975. C'est la deuxième évolution caractéristique : à l'intérieur d'une évolution où la part des crédits à l'agriculture active diminue, la part des crédits accordés à l'investissement diminue.

Troisième évolution caractéristique : il y a dix ans, la part des subventions entrainé pour les trois quarts dans l'enveloppe investissements et celle des bonifications pour un quart. L'an prochain ces parts seront égales. C'est l'endettement que l'on autorise à croître.

Ces ordres de grandeurs caractéristiques, que votre document établit avec une honnêteté que personne ne vous reprochera, nous permettent de mieux situer, dans l'ensemble des crédits destinés à l'agriculture, la place qui est faite aux dépenses inscrites au titre du F.O.R.M.A.

Il s'agit, comme je le précise dans mon rapport, de dépenses qui sont inscrites au budget des charges communes. Ces crédits qui s'élevaient l'an passé à 647 millions de francs, seront augmentés cette année de 113 millions, ce qui les portera à 760 millions de francs. Cependant, le total des crédits du F.O.R.M.A. est bien supérieur à ce chiffre puisqu'il s'élève approximativement à quatre milliards.

Le contrôle que nous exerçons sur la subvention versée au F. O. R. M. A., par l'intermédiaire du budget des charges communes devrait nous permettre de vérifier également l'utilisation des milliards de francs qui sont affectés à cet établissement public soumis à la double tutelle du ministre de l'agriculture et du ministre des finances.

Sommes-nous en état de nous livrer à ce contrôle ? Malheureusement non. C'est d'autant plus grave qu'une part importante des crédits du F. O. R. M. A. — près des deux tiers, depuis des années — intéresse les productions animales et que — plusieurs orateurs l'ont souligné avant moi, notamment M. Méhaignerie — ce sont avant tout les éleveurs qui subissent les conséquences de la crise actuelle. Il s'ensuit que, pour eux, le contrôle du volume et de la répartition des crédits du F. O. R. M. A. revêt une importance particulière.

J'ai précisé dans mon rapport écrit qu'une partie des crédits inscrits pour la subvention du F. O. R. M. A. sont destinés à abonder les crédits de l'O. N. I. B. E. V. dont la commission des finances n'a pas eu la possibilité d'examiner les conditions de fonctionnement puisqu'il terminera cette année son premier exercice.

L'an passé, la commission des finances unanime avait déjà demandé des précisions sur les conditions d'utilisation des crédits du F. O. R. M. A., en particulier pour l'aide à l'élevage. Cette année nous n'avons toujours pas obtenu satisfaction. J'ai publié en annexe à mon rapport une partie de la réponse de l'administration à ce sujet selon laquelle « la recherche de l'impact des aides en fonction des types d'exploitation n'est pas, a priori, impossible mais exigerait d'importants travaux administratifs et comptables ».

Nous estimons que ces « importants travaux administratifs et comptables » sont indispensables. Pourquoi, en effet, demander au Parlement de voter une subvention au F. O. R. M. A. s'il n'est pas à même de savoir à qui elle profite ?

Nous en sommes d'autant plus persuadés que trois arguments nouveaux viennent appuyer notre thèse. L'un est fourni par le F. O. R. M. A. lui-même qui, regrette, en quelque sorte, « compte tenu de la difficulté d'obtenir des organisations agricoles de base les renseignements les plus élémentaires indispensables pour assurer des paiements corrects », de ne pouvoir nous donner satisfaction dans ce domaine. En fait, le F. O. R. M. A. lui-même nous explique qu'il a du mal à savoir très exactement où va l'argent qu'il distribue.

Le deuxième argument est donné par la commission de vérification des comptes des entreprises publiques, institution publique qui contrôle aussi des organismes comme le F. O. R. M. A., et qui se fait l'écho de nos préoccupations. Elle craint en effet que « la régularité des opérations comptables » — qui, heureusement, n'est pas mise en doute en ce qui concerne le F. O. R. M. A. — et « le consensus de la profession », c'est-à-dire l'absence de mise en cause globale par les organisations professionnelles des conditions de fonctionnement de cet organisme, « ne tiennent lieu de contrôle » et que, sous prétexte de soutenir les agriculteurs les moins bien placés, on ne soit conduit à assurer des « rentes de situation sans contrepartie à une minorité d'exploitations parfaitement rentables ».

Si cette crainte est fondée, elle ne peut que nous inquiéter nous-même car laisser subsister un tel état de choses serait aller à l'encontre des objectifs affirmés par des gouvernements successifs et par ceux qui ont la mission d'exercer la tutelle du F. O. R. M. A.

Enfin, le troisième argument, qui, je crois, a convaincu la commission des finances, est fourni par la conclusion d'une étude réalisée par l'institut national de gestion et d'économie rurale et par des associations régionales d'économie rurale : « La très grande majorité — des agriculteurs concernés — « dénonce en termes assez sévères le caractère sélectif des aides qui exclut du bénéfice de l'aide de l'Etat la majorité des éleveurs qui en auraient réellement besoin — les petits exploitants, les agriculteurs âgés, ceux qui ne peuvent s'engager dans une évolution trop importante. Parmi les bénéficiaires des aides figurent un certain nombre d'éleveurs, les « gros » qui, par le mode de calcul des primes en fonction du nombre d'animaux, reçoivent la plus grande partie des aides de l'Etat alors qu'ils n'en ont pas réellement besoin. »

Tous ces arguments, évidemment, ne permettent malheureusement pas d'avoir une certitude sur les échos assez inquiétants qui nous parviennent soit de l'intérieur du F. O. R. M. A., soit de l'organisme chargé de le contrôler, soit des organismes chargés d'étudier ses effets sur le terrain. Mais ils feront comprendre les raisons pour lesquelles la commission des finances, tout en approuvant l'attribution de la subvention inscrite au budget

des charges communes pour le F. O. R. M. A., a réitéré son souhait de voir contrôler l'utilisation des crédits de cet organisme, à la fois de l'intérieur et de l'extérieur.

Monsieur le ministre de l'agriculture, si comme je vous le souhaite — car, sur un autre plan, je pourrais souhaiter autre chose — vous conservez la responsabilité de ce département ministériel, et si vous êtes toujours l'an prochain le tuteur du F. O. R. M. A., j'espère que vous serez enfin en mesure d'obtenir de l'administration intéressée les données qui permettront au Parlement de voter la subvention du F. O. R. M. A., non pas les yeux fermés et dans un vague sentiment d'inquiétude, mais en toute connaissance de cause.

Voici, je crois, un compte rendu fidèle de la position exprimée par la commission des finances. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Bertrand Denis, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour le fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles (F. O. R. M. A.).

M. Bertrand Denis, rapporteur pour avis. M. Joxe vient, au nom de la commission des finances, de donner les principaux chiffres du budget du F. O. R. M. A. et de l'O. N. I. B. E. V.

Pourquoi ce dernier n'a-t-il pas fait l'objet d'une ligne particulière dans le projet de budget pour 1975 ?

L'O. N. I. B. E. V., qui est en quelque sorte le satellite du F. O. R. M. A., dispose en effet cette année, non seulement d'une subvention directe de l'Etat, mais aussi d'un crédit délégué par le F. O. R. M. A., ce qui paraît pour le moins un peu curieux.

Les prévisions de dépenses du F. O. R. M. A. pour 1974 s'élevaient à 799 millions de francs. Compte tenu de l'aide aux serristes, de l'aide au ramassage du lait en montagne, des dépenses de restructuration des stations fruitières et de la propagande pour les produits laitiers et les contrats d'élevage, les dépenses effectives ressortent à 917 millions de francs, ce qui prouve une fois de plus que le Gouvernement sait, en temps utile, augmenter les crédits du F. O. R. M. A. Jorsqu'il s'avère que les besoins sont supérieurs aux prévisions retenues lors de l'établissement du budget, et ce qui montre aussi, comme je n'ai cessé de le répéter, qu'il s'agit bien là d'un budget indicatif.

Il en est ainsi également de l'O. N. I. B. E. V., dont le budget initial de 290 millions de francs, augmenté des dépenses d'orientation et de la part retournée par le F. O. R. M. A., se voit porté à 539 millions. Mais il ne faut pas oublier qu'il existe une trésorerie représentant 1 milliard de francs, qui est assurée par le F. E. O. G. A. et le canal du crédit agricole. Ce chiffre vient grossir l'effort consenti en faveur des producteurs de viande. Je tenais à le souligner ici.

Certes, les chiffres dont nous discutons paraissent faibles ; mais ils sont, en réalité, beaucoup plus élevés. En effet, la France — et ceci me paraît très important — a abandonné, au profit du F. E. O. G. A., le produit de certains droits de douane, qui est estimé, pour l'année 1975, à 5 856 millions de francs ; il convient d'ajouter à cette somme le montant des subventions économiques, qui s'élève à 1 155 millions de francs. C'est donc, au total, une somme de 7 milliards de francs environ qui doit être affectée aux aides économiques à l'agriculture, aux actions d'orientation, au soutien des prix. Même si cet effort n'est pas à la hauteur de nos besoins et ne répond pas exactement à nos désirs, il mérite d'être signalé. Je tenais à le faire de cette tribune.

Certains disent quelquefois qu'en aidant les produits on aide surtout les gros exploitants, comme s'il n'y avait que de gros éleveurs. Or je puis affirmer que la plupart des éleveurs sont de petits agriculteurs, car l'élevage est surtout pratiqué dans le cadre de l'exploitation familiale de petite surface. Je suis bien placé pour en témoigner puisque je suis le représentant d'un département où la densité de bétail est peut-être la plus forte de France, et où l'on ne trouve que de petites exploitations. (Applaudissements sur divers bancs des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.)

Mon ami Bizet parlera tout à l'heure du B. A. P. S. A. dont la dotation se monte à 14 526 millions de francs. Voilà l'aide aux personnes. S'il existe des agriculteurs âgés qui ont besoin d'aide, c'est parce que, en raison de l'accroissement de la productivité en agriculture, il faut moins de bras pour exploiter la même surface. Or, comme la surface cultivable est limitée, il est certain, en dépit du penchant qu'on peut avoir pour les exploitations familiales, que les agriculteurs seront moins nombreux demain qu'aujourd'hui.

M. Louis Mexandeau. Voilà des vérités premières !

M. Bertrand Denis, rapporteur pour avis. A nous d'aider ceux qui existent et ceux qui existeront demain.

Je tiens à signaler que les crédits d'orientation du F. O. R. M. A. concernent en particulier les porcheries, les étables modernes et l'élevage des ovins. A propos de ces derniers, ne serait-il pas possible de consacrer, pour une part, l'aide qui leur est apportée à la mise en place — dans les régions où l'élevage de moutons pourrait prendre de l'importance — de grands enclos qui permettraient de libérer les bergers du travail quotidien ? Je fais cette suggestion depuis plusieurs années. Elle n'a, hélas ! mon cher ministre, jamais été suivie d'effet.

Dans les régions d'herbages, on enferme les bœufs dans des parcs clôturés ; pourquoi n'agirait-on pas de même pour les ovins dans les régions où l'on pratique l'élevage du mouton ? Ne réussirait-on pas ainsi à en élever davantage ? En effet, j'estime qu'il est regrettable de continuer à importer de la viande de mouton alors que des possibilités nous sont offertes dans ce domaine.

J'ajouterais quelques mots au sujet des marchés de nos différents produits.

La production laitière est en baisse — hé oui ! — à cause de la sécheresse, du froid, bien sûr, mais aussi parce que la production du lait exige un travail très astreignant, sans repos le dimanche, et parce que les remplacements, si bénéfiques soient-ils, et quelles que soient les précautions prises lorsqu'on essaie de constituer des équipes de remplaçants, font peur à beaucoup d'agriculteurs, en particulier aux petits.

Un autre élément explique la baisse de la production laitière : le prix des aliments du bétail qui a conduit les éleveurs à moins utiliser les compléments d'alimentation protéinés.

L'année dernière, monsieur le ministre, j'ai fait appel à votre prédécesseur pour qu'on encourage la culture de produits protéinés en France. Je serais heureux que vous nous indiquiez où en est la situation en ce qui concerne ces cultures. Que peut-on espérer ? Et je rejoins là les propos tenus par un des rapporteurs, que je remercie d'avoir soulevé le problème.

On a déploré pendant longtemps que l'industrie laitière coûtait cher : en fait, elle constitue une source de richesses pour la France. Si les stocks de beurre atteignent 240 000 tonnes dans la Communauté, cela ne doit pas nous faire peur, étant donné le déficit de la production d'oléagineux dans le reste du monde.

Reste la poudre de lait. Il n'est pas encore prouvé que nous en ayons trop. En tout cas, elle offre le meilleur moyen de venir en aide aux pays sous-développés et aux hommes qui souffrent de la faim dans le monde. Il faut consentir un effort collectif en n'oubliant pas, que si un produit alimentaire peut aider ceux qui sont plongés dans la misère ou dans la détresse, c'est bien la poudre de lait.

J'espère, monsieur le ministre, que vous pourrez faire quelque chose dans ce sens, avec les autres membres du Gouvernement.

M. Marcel Hoffer, rapporteur spécial. Très bien !

M. Bertrand Denis, rapporteur pour avis. Ainsi, loin de constituer une charge pour notre pays, le lait est un des produits qui nous permettent de payer nos importations. On oublie en effet souvent que le solde de nos échanges, qui atteint 2 980 millions de francs, est positif.

Il ne faut pas négliger que nos exportations de fromages progressent, malgré la concurrence des fromages qui proviennent d'autres pays du Marché commun. Je salue l'effort fourni par les agriculteurs et l'industrie laitière dans ce domaine.

Pour ne pas dépasser mon temps de parole, je ferai une seule remarque sur les fruits et légumes.

Il est quelquefois indispensable, hélas ! d'opérer des retraits, à cause des à-coups du climat. Mais nous souhaitons que l'on utilise au mieux les produits qui font l'objet de ces retraits au lieu de les gâcher. En particulier, lorsqu'il s'agit des pommes et des poires, je rappelle qu'il existe des distilleries...

M. André-Georges Voisin. Très bien !

M. Bertrand Denis, rapporteur pour avis. ... qui sont spécialement utilisées pour traiter ces fruits. Pourquoi alors ne pas faire travailler ces distilleries qui trouvent de moins en moins de pommes à cidre, dont vous n'aidez pas beaucoup la production, du reste, à l'heure actuelle, le produit de la vente des pommes à cidre permet à peine de couvrir le coût du ramassage. Alors, si vous ne prenez aucune mesure, adieu les pommiers ! Et tant pis pour tout ce qu'ils peuvent apporter au pays.

Par ailleurs, je souhaite que l'aide accordée aux producteurs français de fruits et légumes outre-mer soit plus substantielle : une dotation de 30 millions, cette année, ne me paraît pas à

l'échelle des besoins. Il convient, en particulier, d'aider les producteurs de cannes à sucre, bien que ce budget, pratiquement, ne concerne pas le sucre.

En ce qui concerne le vin, je salue une nouveauté. Jusqu'à présent, on connaissait une aide au stockage. Pour la première fois, est apportée une aide à la distillation au taux de 8,50 francs le degré hecto.

C'est une bonne mesure, monsieur le ministre. Mais, si les régions qui n'ont pas de grands crus voulaient organiser leur vente — comme cela se fait dans d'autres pays — et mettre sur le marché des vins d'une qualité aussi stable que possible, elles feraient connaître nos vins régionaux, qui sont bons, ce qui permettrait d'assurer un écoulement plus régulier.

Nous connaissons, à l'heure actuelle, une consommation de masse. Si des vins de région étaient vendus avec un label, comme c'est le cas maintenant pour certaines productions, la situation s'améliorerait, et nous pourrions éviter certaines distillations, surtout, monsieur le ministre, si vous réussissiez à obtenir une application générale en matière de cadastre viticole.

Un mot maintenant sur le sucre, car j'y reviendrai tout à l'heure. Une production de 3 300 000 tonnes, y compris celle des départements d'outre-mer, une consommation de 2 millions de tonnes, n'y a-t-il pas là, pour nous, une source de richesse qu'il est temps d'exploiter ?

Je voudrais maintenant faire justice de certaines critiques portées contre l'O.N.I.B.E.V.

Je rappelle que cet organisme est entré en activité le 1^{er} janvier 1974.

Au début de l'année, les achats portaient sur 3 500 tonnes par semaine. C'était suffisant ; mais il faut souligner que le niveau des prix communautaires n'encourageait pas beaucoup les éleveurs.

Au cours des dernières semaines, ce chiffre a atteint 6 200 tonnes. Personne ne l'a signalé, mais, moi, je n'hésite pas à faire état de ce dernier chiffre annoncé par l'O.N.I.B.E.V. et j'ai tout lieu de penser que cette information est honnête.

Ce chiffre est cependant limité par deux éléments : d'une part, les possibilités de vente, qui heureusement sont réelles puisque 120 000 tonnes doivent être livrées d'ici à la fin de l'année à nos acheteurs, qui sont notamment des pays du Proche-Orient et des pays de l'Est, et, d'autre part, les possibilités de congélation.

Je souhaiterais aussi que les moyens de traiter la viande soient multipliés. Vous savez qu'une commission spéciale étudie actuellement les problèmes de la viande. En tant que président de cette commission, je suis tenu à une certaine discrétion et je ne puis révéler ce qui nous a été dit au cours des auditions auxquelles nous avons procédé. Je puis indiquer néanmoins que j'ai été frappé d'apprendre, au cours de conversations particulières, que des régions entières n'étaient pas organisées pour traiter la viande, alors pourtant que d'autres le sont.

J'ai pu lire dans un journal de mon département qu'un effort avait été fait en vue de majorer les prix agricoles de 5 p. 100 et que les agriculteurs avaient été mis au courant des nouveaux prix qui se situent, pour le kilogramme de carcasse, entre 9,28 francs et 11,28 francs pour le bœuf, entre 8,36 francs et 9,79 francs pour la vache et autour de 10,20 francs pour les jeunes bovins. Or il y a des gens qui paraissent l'ignorer.

En ma qualité de maire, je sais qu'il est plus difficile de faire savoir que de faire. Aussi, monsieur le ministre, il faut « faire savoir » ces nouveaux prix et il faut prévoir de nouvelles capacités de traitement de la viande. Cela me paraît important.

Enfin, il faut améliorer le classement des viandes ; c'est là un grand problème.

J'en arrive à la question des achats de viande. Vous constaterez, en lisant mon rapport écrit, qui vient d'être publié à l'instant — et je vous demande d'excuser ce retard qui est dû, paraît-il, à une panne d'imprimerie — que la France et l'Italie paient la viande plus cher que tous les autres pays du Marché commun, c'est-à-dire entre 5 francs et 5,15 le kilogramme vif, alors que ces prix sont de 4,50 à 4,70 francs en Allemagne, de 3,52 francs en Irlande et de 3,79 francs en Angleterre.

Alors, que se passe-t-il ? Nous stockons de la viande pour les Anglais et pour les Irlandais, et on accuse les paysans français de coûter cher au Marché commun. Ce n'est pas convenable !

Il importe, bien sûr, d'aider nos partenaires, si nous le pouvons. Mais il faut alors que ceux-ci reconnaissent les services rendus.

Le problème s'est déjà posé pour le porc. A certaines époques, pour soutenir les cours du porc, nous avons stocké des bardières et vu augmenter nos importations de porc en provenance de nos partenaires.

Monsieur le ministre, l'Europe a encore des progrès à faire ; nous tenons au marché commun agricole, mais nous devons vous signaler quelques imperfections qui sont corrigibles.

S'agissant de la place de la France agricole à l'intérieur du Marché commun, je sais que vous devrez vous défendre contre l'accusation selon laquelle notre agriculture coûte cher. Certes, la France a bénéficié d'un milliard d'unités de compte en dix ans. Ce n'est pas négligeable ! Mais il faut tenir compte du volume des produits industriels que nous avons achetés en échange. Quelle sera l'évolution au cours des années à venir ? Devons-nous craindre la comparaison ou nous en réjouir ?

Si j'en crois certains chiffres, qui ne sont pas définitifs et que j'ai sous les yeux, je constate que l'avantage de la France est actuellement ramené à dix millions d'unités de compte par an. Mais, compte tenu du fait que le blé vaut, en Europe, de 65 à 70 francs, contre 80 francs à Chicago, au dernier cours connu, qui a été plus élevé dans le passé — et c'est nous qui alimentons la Communauté — compte tenu aussi du fait que nous vendons 1 200 000 tonnes de sucre à nos partenaires, pour le plus grand profit du F.E.O.G.A., à 1 700 francs la tonne, alors que le prix pratiqué dans les pays tiers est de 5 000 francs, on peut affirmer que nous rendons à nos partenaires une partie de l'aide qu'ils nous ont apportée. Il faut s'en réjouir, car les Etats de la Communauté doivent s'entraider. Mais alors, soulignons aussi l'effort des paysans français qui travaillent chaque jour davantage pour apporter une importante contribution au Marché commun.

La commission de la production et des échanges m'a chargé de vous dire qu'elle souhaite une véritable parité des produits agricoles à l'intérieur du Marché commun et qu'elle s'inquiète de la diversité des cotations qui varient, en fonction des changes, selon des règles qui nous échappent.

Elle désire une véritable monnaie commune, la disparition des versements compensatoires, l'établissement de règles communes en ce qui concerne la culture de la vigne et de certaines productions. En effet, si nous limitons notre production, il n'est pas normal que nos partenaires ne limitent pas la leur.

Sous ces réserves la commission a donné un avis favorable à l'adoption des crédits du F.O.R.M.A. et de l'O.N.I.B.E.V. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 3 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1975, n° 1180 (rapport n° 1230 de M. Maurice Papon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

AGRICULTURE, F. O. R. M. A., B. A. P. S. A. (suite) :

Agriculture :

Annexe n° 2 (Dépenses ordinaires). — M. Tissandier, rapporteur spécial ; avis n° 1235, tome I, de M. Méhaignerie, au nom de la commission de la production et des échanges ;

Annexe n° 3 (Dépenses en capital - Développement rural). — M. Pranchère, rapporteur spécial ; avis n° 1235, tome II (Développement rural), de M. Huguet, au nom de la commission de la production et des échanges ; avis n° 1231, tome II (Enseignement agricole), de M. Mayoud, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles (F. O. R. M. A.) :

Annexe n° 12. — M. Pierre Joxe, rapporteur spécial ; avis n° 1235, tome III, de M. Bertrand Denis, au nom de la commission de la production et des échanges ;

Budget annexe des prestations sociales agricoles (B.A.P.S.A.) :

Annexe n° 45. — M. Hoffer, rapporteur spécial ; avis n° 1231, tome XIX, de M. de Montesquiou, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 1235, tome IV, de M. Bizet, au nom de la commission de la production et des échanges.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures trente.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
JACQUES RAYMOND TEMIN.